

APPEL À PROJETS 2026 : SIMAD

RÈGLEMENT

-

LOCAL COMMERCIAL



Local commercial : 13 place Colette, 89300 Joigny

Affaire suivie par :

Camélia BELKAID

secretariat@simad-joigny.fr

03 86 62 15 59



CONTEXTE ET DÉFINITION DU DISPOSITIF

A mi-chemin entre les zones urbaines d'Auxerre et de Sens, Joigny est, avec ses 10 000 habitants, la troisième ville la plus peuplée du département.

A 1h30 de Paris via l'autoroute A6 et à 1h15 en train direct de Paris- Bercy, Joigny bénéficie d'une desserte et d'une proximité incontestable.

Bassin d'emplois et de commerces, Joigny se présente à l'échelle régionale comme un pôle intermédiaire de la vallée de l'Yonne. La commune offre ainsi à ses habitants et visiteurs de nombreux services : écoles, collèges, lycée, commerces, entreprises, bars, hôtels, restaurants, salle de spectacle, cinéma, clubs sportifs, médecins, hôpital, navette gratuite et gare SNCF.

Dans le cadre de la politique de redynamisation économique et commerciale menée par la Ville de Joigny, la SIMAD lance un appel à projets visant à identifier un porteur de projets pour l'occupation d'un local commercial situé dans le quartier de la Madeleine.

Ainsi, cet appel à projets permettra au porteur de projets retenu de bénéficier :

- d'un local commercial situé dans le quartier de la Madeleine

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Objet de l'appel à projets :

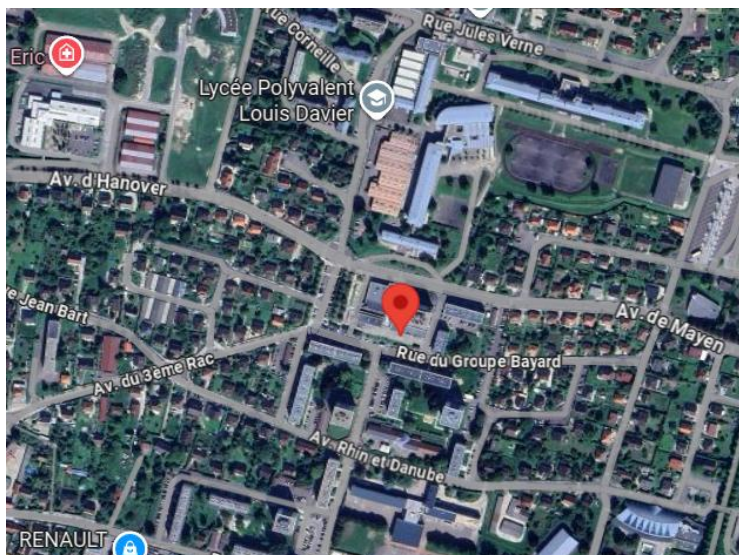
Dans le cadre de la politique de redynamisation commerciale menée par la ville de Joigny, la SIMAD met à disposition un local commercial auprès d'artisans et de commerçants. Ce local se situe au 13 place Colette.

Description des locaux :

Ce local commercial, propriété de la SIMAD, dispose d'une vitrine donnant sur la place Colette. Sa surface est de 57 m², comprenant des WC, un espace cuisine et une réserve en sous-sol.

Si le porteur de projet sélectionné souhaite réaménager le local ou effectuer des travaux, ces derniers seront à sa charge. De plus, ils devront faire l'objet d'une demande écrite à la SIMAD.

Plan de situation :



Relation contractuelle :

L'occupation du local sera encadrée par un bail précaire d'une durée d'un an reconductible à chaque terme.

Le loyer mensuel du local s'élève à 484€.

Le loyer sera révisé à date d'anniversaire.

Une caution d'un montant de 484€ sera demandée au locataire dès la signature du bail.

L'occupant réglera directement aux services compétents la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, les consommations de chauffage, électricité et d'eau, plus généralement tout fluide suivant l'indication des compteurs.

A la demande du propriétaire, le locataire pourra être amené à justifier le paiement de ces différentes charges.

Quelques photos des locaux :







LES CANDIDATURES :

Conditions techniques :

Structures éligibles à l'appel de projet : activités commerciales et artisanales

Critères d'exclusions :

- Professions libérales
- Assurances, banques, agences immobilières
- Le candidat s'engage à participer aux animations de la ville et à la dynamique collective des commerçants du quartier.
- Un minimum de 4 jours d'ouverture par semaine sera demandé au porteur.euse de projet
- Le candidat retenu se chargera de toutes les démarches nécessaires à l'ouverture de son commerce (demande d'autorisations de travaux, demande d'autorisation préalable de pose d'enseigne, souscription aux fournisseurs d'énergie). Le candidat retenu contractera une police d'assurance pour

garantir les risques qui lui incombent du fait de l'occupation du local. Une attestation d'assurance devra être fournie à la SIMAD lors de la remise des clés.

Les visites du local seront possibles uniquement sur rendez-vous :

Camélia BELKAID

secretariat@simad-joigny.fr

03 86 62 15 59

Modalités de candidature :

Les candidatures devront être adressées avant le 23/04/2026 :

- par mail à l'adresse suivante : secretariat@simad-joigny.fr

OU

- par courrier :
SIMAD
2 avenue de Mayen
89300, Joigny

Processus de sélection :

Les dossiers seront analysés selon les critères suivants :

- L'impact sur l'attractivité du quartier et l'intégration de l'activité dans l'environnement commercial existant (50%)
- La viabilité économique du projet (30%)
- L'expérience et la motivation du candidat (20%)

Le cas échéant, le jury se réserve le droit de prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et toute pièce complémentaire qui lui semblera nécessaire.

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR :

- KBIS
- Pièce d'identité
- Dossier de candidature complété
- Tout élément d'information permettant d'enrichir le dossier : étude de marché, plan de communication, plan de développement